

# Adhésion SNAO 2023\*

# Rejoignez-nous!



**Adhérer au SNAO**  
**pour la profession et pour VOUS, c'est:**

- ➔ Défendre la profession en soutenant ses initiatives
- ➔ Des conseils juridiques personnalisés
- ➔ 30% de crédit d'impôts si vous êtes salarié.e.s
- ➔ Des tarifs préférentiels sur les formations UNRIO



\*Année civile 2023

# Modalités d'adhésion 2023

## Pour adhérer, c'est simple et rapide !



1. **Connectez-vous** : <https://extranet.orthoptiste.pro>
2. **Entrez vos identifiants** pour vous connecter à votre espace personnel
3. **Mettez à jour vos coordonnées** personnelles et professionnelles
4. **Communiquez votre adresse e-mail** puis  **votre pseudo Facebook** pour pouvoir rejoindre le groupe réservé aux adhérents.

- **Pour toute adhésion**, joindre une copie de votre diplôme (certificat de scolarité valide pour les étudiants) dans votre espace extranet. **Pensez à signaler tous les changements concernant vos coordonnées.**

De soutien : > 285€

De base : 285€

Dons : Montant libre

Allégée : 175€ (non imposition du foyer fiscal)

1<sup>ère</sup> année d'exercice libéral : 175€

Salarié exclusif : 175€

Retraité : 105€

Recherche d'emploi : 75€

Étudiant : 35€

Grande centrale : 90€

**Droits de première inscription ou de réinscription : 30€** qui s'ajoutent à la cotisation si vous n'avez jamais été inscrit ou si vous avez interrompu votre adhésion.

### Si vous êtes orthoptiste **SALARIÉ** :

En cas de déduction forfaitaire, le montant total doit être inscrit en crédit d'impôt et **30% de la cotisation sera déduite de vos impôts**. En cas de déclaration aux frais réels, la cotisation est à inscrire avec les autres frais professionnels.

### Si vous êtes orthoptiste **LIBÉRAL** :

Le montant doit figurer dans la rubrique « cotisations syndicales et professionnelles ».



**En 2023**, le seul syndicat  
avec vous, **partout.**

